

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Prière

[Traduction]

### AFFAIRES COURANTES

### LOI N<sup>O</sup> 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

[Français]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui]

\* \* \*

#### GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, au nom de mon collègue, le président du Comité de la gestion de la Chambre, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le 65<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la question de privilège déferée au comité le 4 décembre 1992.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

[Traduction]

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le vice-président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Ressources humaines.

—Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir lancer le débat de deuxième lecture du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Il a fallu présenter un nouveau projet de loi, car la pratique parlementaire ne nous aurait pas permis d'apporter les précisions que nous voulions à l'ancien projet de loi, le C-105.

Le projet de loi C-113 vise à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures de compression des dépenses que j'avais annoncées dans l'exposé économique et financier que j'ai fait à la Chambre en décembre dernier. Il remplace le projet de loi C-105 et précise les dispositions concernant essentiellement les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Ces mesures sont essentielles à nos efforts pour contenir le déficit et maintenir un climat favorable à la croissance économique et à l'augmentation de l'emploi. Ce sont très précisément les objectifs de notre gouvernement, les emplois et la croissance.

Ce sont les buts et les objectifs à la base de la philosophie de ce gouvernement; les buts que l'on retrouve dans les politiques et programmes présentés à la Chambre des communes pour la population canadienne et les buts qui constituent le fil directeur de cette initiative gouvernementale.